

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 20 avril 2020 portant prolongation des inscriptions aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2020)

NOR : *FPTC2010035A*

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 20 avril 2020, la date limite des inscriptions aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs territoriaux du patrimoine ouverts par arrêté du 30 janvier 2020 est prolongée au 29 mai 2020.

Les dossiers de candidature dûment remplis, signés et complétés des pièces justificatives demandées devront obligatoirement être transmis en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception au plus tard le 29 mai 2020, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Institut national du patrimoine, service des concours, 2, rue Vivienne, 75002 Paris.

Fait le 20 avril 2020.

F. DELUGA